



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de La Sarre, que lors de l'assemblée régulière du conseil qui se tiendra le mardi 4 mai 2021 à 19 h, le conseil rendra des décisions sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Demande de dérogation mineure au 24 rue Gabriel Aubé

Le propriétaire du 24 rue Gabriel Aubé souhaite obtenir une dérogation mineure pour l'implantation d'une maison unimodulaire située à 2,78 m de la limite de lot avant au lieu de 4,00 m tel que prescrit dans le règlement de zonage.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre le maintien de l'implantation du bâtiment même si certaines dispositions du règlement de zonage ne sont pas respectées.

DONNÉ À LA SARRE
CE 12 AVRIL 2021

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe